

Annexe CGV - Devoir de Conseils : Synthèse

1 Objet

L'annexe « **ANNEXE CGV_ Devoir de Conseils Recommandations** » décrit les recommandations concernant la sécurisation de son Système d'Information (SI).

Le Client peut solliciter la Société pour obtenir des explications et des conseils sur ces recommandations. Dans ce cadre, ce présent document reprend les items décrits via leur identifiant ID et précise par écrit ce qui est convenu avec le Client sur tout ou parti de sujets que le client souhaite aborder. Par défaut, la Société préconise d'aborder l'ensemble des items.

2 Les Parties

Ce devoir de conseil est établi entre

la **Société** VFLIT INFOGERANCE Inscrite au RCS de NANTES sous le n° 509 460 770 au capital de 333 300 Euros, dont le siège social est sis ZA des Grésillères 44234 Saint-Sébastien-sur-Loire représentée par Monsieur URIEN Jean-Emmanuel pour la SARL JEUC agissant en qualité de Directrice Générale.

Et le Client

Raison Sociale :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3 Synthèse générale

Vous faciliter l'IT

4 Nos recommandations et vos attentes

Vous nous avez sollicité dans le cadre d'un projet passé, ou à venir. Dans ce cadre, nous allons vous soumettre une offre commerciale répondant à vos besoins exprimés. En sus de cette offre commerciale, le Client peut trouver ci-dessous la liste des recommandations de la SOCIETE.

Sur chacune des recommandations, le Client assisté et conseillé par le correspondant de la SOCIETE, décide s'il souhaite [**Oui**]¹ ou s'il ne souhaite pas [**Non**] être accompagnée par la SOCIETE sur ce sujet. Une date prévisionnelle [**Date prév.**]² permet également d'aborder le sujet sur une autre période, au souhait du Client.

ID	Actions / commentaires	Non ¹	Oui ¹	Date prév. ²
PHISH01				
PHISH02				
PATCH01				
XDR01				
FW01				
EP01				
EP02				
MDP01				
MDP02				
SAUV01				
SAUV02				
PRA01				
PRA02				
SOC01				
CSIRT01				
CSIRT02				
LW01				
LW02				
WWW01				
TRUNK01				
TRUNK02				
SUR01				
SUR02				
RES01				
RES02				
RES03				
RISK01				
RISK02				

5 Approbation du devoir de conseil

L'approbation de ce devoir de conseil permet à la Société de répondre précisément aux besoins exprimés du Client et de son environnement.

Dans le cas où le Client refuse d'aborder une recommandation (Non), ou souhaite différer son étude et/ou mise en place (à la date prévue), la Société ne pourra pas être tenue responsable en cas d'incident lié à ce sujet et des conséquences associées.

Pour le Client « Date, **NOM Prénom - Fonction** »

Signature du représentant légal du Client

¹ [**Oui**] le Client souhaite que la Société propose une solution répondant à cette recommandation [**Non**] Le client ne souhaite pas que la SOCIETE propose une solution liée à cette recommandation. Le Client assume entièrement ses responsabilités en cas de survenance d'un incident lié à cette recommandation.

² [**Date Prév.**] le client ne souhaite pas aborder ce thème dans l'immédiat, ne le refuse pas pour autant, et souhaite repousser l'étude sur une période plus propice pour lui.